

JOURNAL DE LA HAYE.

PREMIER ABONNEMENT.

La Haye.	Provinces,
pour un an . . . 26 fl.	30 fl.
six mois . . . 14 »	16 »
trois mois . . . 7 »	8 »

PAIX DES INSERTIONS.

5 premières lignes 1 fl. 50 timbre
après et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION.
À La Haye, L'Age Nieuwstraat,
derrière de Prinsgracht, Noordsijde
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent
être envoyés à la direction *Franses*

LA HAYE, 31 Mars.

Le journal ministériel de Paris, l'*Époque* publie les réflexions faites sur les derniers événements à Madrid : il y a des journaux qui disent qu'après avoir passé de convulsions en convulsions pour conquérir un peu d'indépendance, l'Espagne aujourd'hui tombée au dernier terme de la dégradation. Une chose qu'on ne perd que trop souvent de vue, c'est que les actes politiques ne sont bons ou mauvais que relativement. Il faut pour juger sainement, les apprécier non au point de vue de nos idées politiques, mais au point de vue de celles du peuple chez lequel ces actes s'accomplissent. Ce qui est excellent, juste et sage en Turquie, serait mauvais, injuste et insensé en Prusse, et ce qui est excellent en Prusse, serait exorbitant en Angleterre et en France. On ne peut donc pas en France l'habitude de juger les actes des gouvernements étrangers comme on juge ceux de son pays. Le général Narvaez s'arroge le droit de suspendre la publication des journaux. On juge cet acte absolument bon si M. le comte Duchâtel eût menacé le *Constitutionnel* et le *Siècle* de les supprimer par une simple décision ministérielle. On n'oublie qu'une chose, c'est que le général Narvaez est à Madrid, et que M. le comte Duchâtel est à Paris. L'Espagne s'initie au gouvernement représentatif; elle ne l'a pas, elle y tend et est encore à jeter les fondations. Dans un pays en travail d'un gouvernement représentatif, comme l'Espagne, il ne faut pas moins s'inquiéter de quelques actes qui s'éloignent des principes de ce gouvernement, que des intentions et de la tendance générale des hommes qui dirigent les affaires. Le général Narvaez a trop de bon sens pour avoir conçu la folle pensée de faire retrograder son pays et son siècle; l'esprit général de son gouvernement espagnol n'a jamais fait en harmonie avec les principes de la liberté. Mais on comprend que le général Narvaez ait pu, dans un moment de faiblesse, se laisser aller à un acte de cette nature. Les ministres ont fait depuis l'établissement d'un gouvernement représentatif en Espagne, et il ne tardera pas à être renforcé dans la constitution plutôt que hors de la constitution; mais enfin, il n'y a nulle contradiction, dans un pays comme l'Espagne, entre l'usage exceptionnel de l'arbitraire et une politique franchement libérale. C'est un pays où il faut mettre quelquefois l'absolutisme au service de la liberté.

Ces jours-ci la Seconde Chambre des États-Généraux a consacré plusieurs séances à la discussion relative au règlement d'ordre de la Chambre. Hier, les modifications proposées au règlement ont été adoptées et la Chambre a décidé par 25 voix contre 24 que le nouveau règlement n'entrera en vigueur qu'à la session de 1846-1847.

Nous apprenons que relativement à l'importante question de savoir si les navires néerlandais seront soumis au paiement de l'augmentation des droits de tonnage dernièrement établie en Espagne, le gouvernement s'est fait savoir, à la Chambre de Commerce d'Amsterdam que si, à son grand regret, le gouvernement

n'était pas encore parvenu à conclure avec la Russie un traité de navigation, il avait cependant l'espoir, justifié par des mesures prises réciproquement, que les navires néerlandais allant des Pays-Bas en Russie, et vice-versa, seront sous peu de temps affranchis de l'augmentation des droits de tonnage établie par l'oukase du 19 juin 1845; mais qu'il n'est pas aussi certain que cette exemption, si elle était accordée, dût s'étendre aussi aux navires néerlandais, qui, à d'autres ports que des ports néerlandais se rendraient en Russie et vice-versa; exemption qui, suivant toute vraisemblance, ne saurait cependant avoir lieu tout d'abord.

Le Bal que S. Exc. le ministre de Russie est dans l'usage de donner tous les ans à la fête patronale de S. M. la Reine, n'ayant pu avoir lieu le 15 février, à cause de la pluie, a été donné hier au soir. Le Roi et la Reine, ainsi que le Prince de la Prusse, la Princesse d'Orange, les Princes Alexandre et Henri, ont honoré cette belle fête de leur présence.

La *Gazette Universelle de Prusse* contient dans son numéro qui nous est parvenu aujourd'hui, un article qui dément le conte répandu par les journaux, suivant lequel 97 prêtres catholiques auraient été emprisonnés à Tobolsk, se seraient évadés de leur prison et auraient passé en grande partie sur le territoire prussien. La *Gazette de Prusse* dit qu'un individu, se faisant prêtre russe, a été en effet en Prusse, et y a répandu le bruit de l'évasion de ces 97 prêtres, mais les renseignements les plus positifs ont appris que tout ce qu'il avait dit n'était qu'un tissu de mensonges. Au reste, ajoutée cette feuille, nous apprenons que cet individu vient d'être arrêté à Valenciennes.

En parlant de l'insurrection gallicienne, le *Journal des Débats* dit que l'insurrection qui doit être rectifiée. Ce journal attribue l'insurrection aux paysans contre leurs seigneurs qui voulaient les empêcher de se révolter, à l'influence que les prêtres de l'église grecque exercent sur les paysans, et à la haine qui part de la religion grecque et polonoise. Cette insurrection est polonoise et catholique. Ainsi, c'est une insurrection de religion et d'origine, et l'attitude hostile résultant de cette différence, qui auraient décidé le peuple des campagnes à s'opposer à l'insurrection armée. La *Gazette Universelle d'Angsbourg* rectifie ce fait de la manière suivante :

Il faut observer avant tout que, précisément dans les cercles où l'insurrection s'était le plus propagée, savoir dans ceux de Wadowice, Bochnia, Tarnow, Rzeszow, Sandecz et Jaslo, le peuple des campagnes, à l'exception d'une petite partie de celui du cercle de Sandecz, est d'origine polonoise et professe la religion catholique romaine. Il est facile de comprendre pourquoi un certain parti ne veut pas reconnaître la véritable cause de cette conduite énergique des paysans. Cette cause, c'est leur fidélité et leur profond attachement au gouvernement, qui, dans sa clémence et sa justice, s'est constamment efforcé de les protéger contre les empiétements des barons et des seigneurs, et de leur bien faire. Ils ont donc, par leur fidélité, mérité la reconnaissance et la bienveillance du gouvernement. C'est cette reconnaissance et cette bienveillance qui ont animé les paysans de toute la Galicie, qu'ils soient d'origine polonoise ou russe, et voilà l'explication de la courageuse résistance qu'ils ont opposée partout à l'insurrection armée et par laquelle ils ont si énergiquement secondé et rendu presque superflu l'emploi de la force armée pour étouffer le soulèvement.

La crise ministérielle en Belgique n'a pas fait un pas vers sa solution. MM. d'Hoffschmidt et Dumon-Dumortier, dans le but de remplir la haute mission qui leur était confiée par le roi, se sont adressés aux hommes les plus importants de l'opinion libérale modérée, et entr'autres à MM. Liedts, Leclercq et de Bronckere. D'après ce que nous apprenons, ces messieurs ont répondu que leur intention bien arrêtée était de ne faire partie d'aucune combinaison ministérielle.

Il est à déplorer, dit à ce sujet le *Commerce Belge*, que dans les moments difficiles où le pays se trouve, des hommes, dont la seule présence aux affaires amènerait le calme et la confiance dans les esprits, se refusent absolument à entrer au ministère.

Il n'y a plus maintenant que trois combinaisons de ministères possibles : le maintien au ministère de tous les titulaires actuels; le remplacement de M. Van de Weyer, avec le maintien des autres membres du cabinet; ou un ministère de catholiques purs à la tête duquel arriverait M. de Theux.

M. de Muelenaere était samedi à Bruxelles, ainsi que M. d'Huart. Mais M. d'Huart est reparti avant-hier pour Namur. M. Dumon-Dumortier a également quitté Bruxelles le même jour pour retourner à Tournai.

On lit dans une correspondance de Paris du 29 mars, adressée au *Journal de Bruxelles* :

La chambre des députés doit s'occuper dans sa séance de demain d'une question fort grave pour notre agriculture et notre commerce. Il s'agit de renouveler ou de rejeter le traité de commerce conclu avec la Belgique le 13 décembre, afin de continuer avec quelques modifications la convention du 10 juillet 1842, qui expire dans le mois de juillet prochain.

Il paraît que le renouvellement du traité rencontrera une forte opposition à la chambre sur les bancs mêmes des partisans du ministère.

Le départ de Naples, 18 mars.

Le prince de Russie, avec toutes les personnes attachées à sa suite, est arrivé ici hier matin. On prétend qu'il restera ici jusque vers le 2 avril, jour où elle se rendra à Rome pour y passer la semaine sainte. Vers le 21 avril, S. M. veut continuer son voyage pour Florence et le Nord de l'Italie. On ajoute que S. Exc. M. le baron de Meyendorff, envoyé de Russie près la cour de Berlin, qui se trouvait auprès de son auguste souverain durant son séjour à Palerme, se rendra à Naples, à l'impératrice et se rendra directement à son poste où des affaires importantes exigent sa présence.

Le *Times* publie la lettre suivante de l'Assomption, capitale du Paraguay, sous la date du 2 décembre :

« Notre république s'est enfin prononcée contre Rosas. Il y a quelques jours un traité a été conclu avec la province de Corrientes. La république fournit 15,000 hommes de troupes bien armées, six bâtiments de guerre, des munitions, de l'argent, des approvisionnements de toute nature. Nos soldats sont, sous tous les rapports, capables de rivaliser avec ceux de Rosas. Le général Paz va se mettre en marche aussitôt que ce renfort sera arrivé dans son camp. Il se trouvera alors à la tête de 22,000 hommes. »

P. S. La ratification du traité vient d'arriver, les troupes partiront cette semaine.

— Maximilien!... répéta Valentine, tant ce nom lui paraissait doux à prononcer; Maximilien! il vous a donc tout avoué?
— Tout. Il m'a dit que votre vie était la sienne, et je lui ai promis que vous vivriez.
— Vous lui avez promis que je vivrais?
— Oui.
— En effet, monsieur, vous venez de parler de vigilance et de protection. Êtes-vous donc médecin?
— Oui, et le meilleur que le ciel puisse vous envoyer en ce moment, croyez-moi.
— Vous dites que vous avez veillé? demanda Valentine inquiète; où cela? je ne vous ai pas vu.
Le comte étendit la main dans la direction de la bibliothèque.
— Mais, caché derrière cette porte, dit-il; cette porte donne dans la maison voisine que j'ai louée.
Valentine, par un mouvement de fierté podique; détourna les yeux et avec une souveraine terreur :
— Monsieur, dit-elle, ce que vous avez fait est d'une dévotion sans exemple, et cette protection que vous m'avez accordée ressemble fort à une insulte.
— Valentine, dit-il, pendant cette longue veille, voici les seules choses que j'ai vues: quelles gens venaient chez vous, quels aliments on vous préparait, quelles boissons on vous a servies; puis, quand ces boissons me paraissaient dangereuses, j'entraîs comme je viens d'entrer, je vidais votre verre, et je substituais au poison un breuvage bienfaisant, qui, au lieu de la mort qui vous était préparée, faisait circuler la vie dans vos veines.
— Le poison! la mort! s'écria Valentine, se croyant de nouveau sous l'empire de quelque fiévreuse hallucination; que dites-vous donc-là, monsieur?
— Chut! mon enfant, dit Monte-Christo en portant de nouveau son doigt à ses lèvres; j'ai dit le poison, oui, j'ai dit la mort, et je répète la mort; mais buvez d'abord ceci. (Le comte tira de sa poche un flacon contenant une liqueur rouge dont il versa quelques gouttes dans le verre). Et quand vous aurez bu, ne prenez plus rien de la nuit.
Valentine avança la main; mais à peine eut-elle touché le verre, qu'elle la retira avec effroi.
Monte-Christo prit le verre, en but la moitié, et le présenta à Valentine qui avala en soulevant le reste de la liqueur qu'il contenait.
— Oh! oui, dit-elle, je reconnais le goût de mes breuvages nocturnes, de cette eau qui rendait un peu de fraîcheur à ma poitrine, un peu de calme à mon cerveau. Merci, monsieur, merci.

— Voilà comment vous avez vécu depuis quatre nuits, Valentine, dit le comte. Mais, moi, comment vivais-je? Oh! les cruelles heures que vous m'avez fait passer! oh! les effroyables tortures que vous m'avez fait subir quand je voyais verser dans votre verre le poison mortel, quand je tremblais que vous n'eussiez le temps de le boire avant que j'eusse celui de le répandre dans la cheminée!
— Vous dites, monsieur, reprit Valentine au comble de la terreur, que vous avez subi mille tortures en voyant verser dans mon verre le poison mortel? Mais si vous avez vu verser le poison dans mon verre, vous avez dû voir la personne qui le versait?
— Oui.
Valentine se souleva sur son séant, en ramenant sur sa poitrine plus pâle que la neige la batiste brodée, encajotée de la sueur froide du délire, à laquelle commentait à se joindre le frisson de la mort.
— Vous l'avez vue? répéta la jeune fille.
— Oui, redit une seconde fois le comte.
— Ce que vous me dites est horrible, monsieur, ce que vous voulez me faire croire a quelque chose d'infamnel. Quoi! dans la maison de mon père, quoi! dans ma chambre, quoi! sur mon lit de souffrance on continue de m'assassiner? Oh! retirez-vous, monsieur, vous tenez ma conscience, vous blasphémez la bonté divine; c'est impossible, cela ne se peut pas.
— Êtes-vous donc la première que cette main frappe, Valentine? n'avez-vous pas vu tomber autour de vous M. de Saint-Méran, madame de Saint-Méran, Barrois? n'auriez-vous pas vu tomber M. Noirtier, si le traitement qu'il suit depuis près de trois ans ne l'avait protégé en combattant le poison par l'habitude du poison?
— Oh! mon Dieu! dit Valentine; c'est donc pour cela que depuis près d'un mois mon père exige que je partage toutes ses boissons?
— Et ces boissons, s'écria Monte-Christo, ont un goût amer comme celui d'une écorce d'orange à moitié séchée, n'est-ce pas?
— Oui, mon Dieu, oui!
— Oh! cela m'explique tout, dit Monte-Christo; lui aussi sait qu'on empoisonne ici, et peut-être qu'il empoisonne. Il vous a prévenue; vous, enfant bien-aimé, contre la substance mortelle, et la substance mortelle est venue s'éteindre contre ce commencement d'habitude; voilà comment vous vivez encore, ce que je ne m'expliquais pas après avoir été empoisonné il y a quatre jours avec un poison qui d'ordinaire ne pardonne pas.
— Mais quel est donc l'assassin, le meurtrier?
— A votre tour je vous demanderai : n'avez-vous donc jamais vu entrer quelqu'un la nuit dans votre chambre?

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 1 AVRIL 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

II.

L'apparition. (Suite.)

Valentine tressaillit. C'était la première fois qu'elle se souvenait de ses visions lui montrant avec ce timbre vivant. Elle ouvrit la bouche pour pousser un cri, mais un homme posa un doigt sur ses lèvres.
— M. le comte de Monte-Christo murmura-t-elle.
— L'effroi qui se peignit dans les yeux de la jeune fille, au tremblement de ses mains, au geste rapide qu'elle fit pour se blottir sous ses draps, on pouvait reconnaître la dernière lutte du doute contre la conviction; cependant la présence de Monte-Christo chez elle à une pareille heure, son entrée mystérieuse, fantastique, inexplicable, par un mur, semblaient des impossibilités à la raison ébranlée de Valentine.
— N'appellez pas, ne vous effrayez pas, dit le comte; n'avez pas même au cœur l'éclair d'un soupçon ou l'ombre d'une inquiétude; l'homme que vous voyez devant vous (car cette fois, vous avez raison, Valentine, et c'est point une illusion; l'homme que vous voyez devant vous est le plus sage et le plus respectueux ami que vous puissiez rêver.
Valentine ne trouva rien à répondre; elle avait une si grande peur de l'homme qui lui révélait la présence réelle de celui qui parlait, qu'elle n'aurait pu d'y associer la sienne, mais son regard effrayé voulait dire: Si vos paroles sont pures, pourquoi êtes-vous ici?
— Sa merveilleuse sagacité le comte comprit tout ce qui se passait dans le cœur de la jeune fille.
— Ecoutez-moi, dit-il, ou plutôt regardez-moi: voyez mes yeux rouges et mon visage plus pâle encore que d'habitude; c'est que depuis quatre nuits je n'ai pas fermé l'œil un seul instant; depuis quatre nuits je veille sur vous, je vous protège, je vous conserve à notre ami Maximilien.
— Un flot de sang joyeux monta rapidement aux joues de la malade; car le comte venait de prononcer le comte lui enlevait le reste de défiance que lui avait inspiré.

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

Le 15 mars, persévérant dans les idées de réforme qu'il a embrassées, a déclaré aux représentants des différentes puissances que le monopole de la pêche du thon et du corail serait avec le bail des fermiers actuels, et qu'en conséquence cette industrie pourrait désormais être librement exercée dans l'intérieur de ses états.

Affaires de Suisse.

Neuchâtel, 24 mars.

Il paraît que la Jeune-Suisse songe dans ce moment à attirer une seconde immigration polonaise sur le territoire helvétique. Les souvenirs que nous a laissés la précédente, à la suite d'un séjour de dix à onze mois sur notre territoire, sont de nature à justifier les alarmes que ferait naître ici l'arrivée de ces nouveaux hôtes. On se rappelle encore la mémorable expédition d'Amorino contre la Savoie dans l'hiver de 1834, et les graves embarras que les Polonais de la première immigration suscitèrent à la Suisse, au dehors comme au dedans, pour prix de l'impudente hospitalité qu'ils y avaient reçue. Or, le terrain est encore mieux préparé chez nous qu'il ne l'était il y a douze ans pour le succès de machinations révolutionnaires de tout genre. La Jeune-Suisse n'a probablement aujourd'hui d'autre pensée que de s'aider du secours de ces émigrés dans l'expédition qu'elle médite contre les cantons de la Suisse du centre, et qu'elle doit, si elle réussit, être le prélude d'une révolution fédérale; mais dès le lendemain les rôles changeraient, et les non-veux, venant travailler désormais pour leur propre compte, ferraient comme dans d'autres parties du territoire de la confédération le centre de leurs menées contre les états voisins, de complicité avec la faction suisse qu'ils auraient mise sous leur dépendance en combattant pour elle et lui donnant la victoire. La Suisse entière pourrait alors être plus sérieusement compromise auprès des puissances étrangères qu'elle ne l'a été à aucune époque antérieure; car, en 1834, elle n'avait affaire qu'à des gouvernements ébranlés et divisés entre eux; tandis que désormais la France, la Sardaigne, l'Autriche, et la Prusse elle-même réuniraient sans doute à l'instant leurs efforts pour éteindre, par les moyens les plus énergiques, un nouvel incendie qui viendrait à s'allumer au centre de l'Europe.

Il est constant, aujourd'hui que la vérité a eu le temps de se faire jour, que l'émigration polonaise en Suisse, du mois d'avril 1834, fut le résultat d'un appel adressé à ces réfugiés par nos sociétés radicales de l'époque, dans l'idée vague de les employer comme auxiliaires dans la guerre que les sociétés révolutionnaires de Suisse déclaraient, sous le prétexte de la Jeune-Suisse, méditer de ce temps-là contre la ligne des cantons forestiers et les autres états attachés au pacte de 1815. Les services des Polonais ne furent pas acceptés, parce que ces étrangers y mettaient des conditions qui répugnaient encore alors à la loyauté helvétique. Ils exigeaient en effet, de leur côté, que la Suisse se constituât leur favori le centre de ce qu'ils appelaient la grande conflagration européenne. Ces prétentions exorbitantes firent rompre la négociation. On vit, néanmoins, dans le cours de l'été de 1833, des Polonais prendre isolément part à diverses opérations militaires de cette campagne, notamment aux combats que les Balois-campagnards livrèrent aux milices de Balde-Ville; ils dirigèrent avec habileté l'artillerie de montagne dans ces sanglantes journées. Ils s'étaient constitués en corps de troupes, lorsqu'ils se virent, après diverses tentatives analogues du côté de l'Allemagne, le projet de leur aventureuse expédition de Savoie, dont la responsabilité est, au surplus, partagée par un assez grand nombre de démagogues suisses, et par certains pontifes de l'ordre plus relevé, qui, avec de tout autres idées en tête, favorisaient un mouvement qui, menaçant indistinctement la France, pouvait y tourner au profit de leur ambition personnelle. On sait le dévouement qu'eut cette folle équipée, qui n'aboutit qu'à provoquer le renvoi des Polonais campés en Suisse depuis le commencement de l'année précédente, mais qui occasionna accessoirement de graves désordres dans la ville de Genève, point de départ de l'expédition, et fit germer dans l'esprit des gouvernements des états voisins des sentiments de défiance contre la Suisse que le temps n'a pas encore complètement assompis, et qui se révéleraient d'une manière menaçante si notre pays revenait mainte-

nant leur donner les mêmes sujets d'ombrage en proclamant le champ d'asile général des mécontents de l'Europe.

Il paraît que les représentants du St-Siège et de l'Autriche à Berne, ont reçu des instructions pour qu'ils exercent une surveillance active sur les émigrés dont le canton de l'Essin paraît être le théâtre, de grands achats d'armes ayant eu lieu depuis quelque temps dans ce canton.

Documents commerciaux.

Le *Moniteur belge* publie le tableau du mouvement commercial de la Belgique avec les pays étrangers, pendant les deux premiers mois des années 1846, 1845 et 1844. En voici le résumé:

IMPORTATIONS. — Mises en consommation.			
	1846.	1845.	1844.
Boeufs, etc., veaux exceptés. (têtes)	1,147	814	1,038
Moutons et agneaux.	4,840	6,009	5,971
Bois de construction non scié et scié. . . (ton.)	408	2,317	456
Café. (kil.)	1,968,622	1,594,983	1,202,272
Charbon de terre. (ton)	746	1,135	150
Coton en laine. (kil.)	381,600	271,660	975,529
Cuir vert et sec. (kil.)	126,514	403,491	238,297
Fils de laine.	4,228	4,684	6,310
Graines oléagineuses. (lasts.)	331	2,105	931
Habillements et modes. (fr.)	91,604	86,923	89,642
Laines en masse. (kil.)	600,702	771,492	653,390
Lin brut.	292,744	85,118	70,573
Mercurie. (fr.)	133,424	181,952	197,733
Riz. (kil.)	2,023,408	64,274	495,133
Sel brut.	1,987,280	2,340,003	2,404,060
Sucres bruts.	1,664,845	1,609,367	2,283,029
Tabacs non fabriqués et fabriqués.	357,491	367,368	375,392
Tissus de coton.	47,379	60,893	64,953
» de laine.	32,112	55,816	40,852
» de soie.	91,321	10,920	9,256
Vins. (hect.)	6,650	6,483	5,097

N.B. Nous n'avons pas consigné ici les importations de céréales, le tableau particulier en étant publié tous les quinze jours.

EXPORTATIONS. — Marchandises belges.			
	1846.	1845.	1844.
Armes portatives. (fr.)	388,747	345,129	475,099
Bestiaux. — Bêtes bovines, veaux exceptés. (têtes)	1,795	2,284	2,065
Id. — Cochons.	4,995	15,530	14,608
Charbon de terre. (ton.)	174,115	133,972	100,390
Chevaux — Autres que poulains. (têtes)	2,347	2,294	2,242
Id. — Poulains.	192	130	150
Ecorces de tan non moulues. (kil.)	1,687,626	1,343,819	1,878,807
Etoupes.	114,353	85,760	95,264
Fer. — Fontes et gueuses.	8,473,892	4,375,748	7,431,956
Id. Fonte ouvrée.	37,676	14,094	128,311
Id. Ouvrages de fer battu.	83,143	75,977	86,153
Id. Clous.	690,423	842,930	712,506
Fils de lin simples et tors.	341,095	366,983	288,536
Lin brut.	1,390,719	1,474,019	973,340
Livres brochés, en feuilles et reliés.	22,572	32,373	34,487
Machines et mécaniques.	113,946	121,724	234,569
Sel raffiné.	174,804	157,773	106,748
Sucres raffinés.	249,390	370,212	678,372
Tabacs fabriqués et non fabriqués.	27,856	16,978	16,198
Tissus de coton.	72,333	90,540	58,316
Id. de laine. Draps.	62,153	85,456	106,384
Id. id. autres que draps.	4,240	4,920	3,440
Tissus de lin, de chanvre et d'étoupe.	484,603	545,499	410,917
Verreries. — Cristallerie unie ou moulée.	30,277	52,458	52,152
Id. — Verre à vitres.	1,313,039	711,000	823,192
Zinc brut.	441,204	471,403	78,798
Id. laminé.	376,791	474,548	105,838

Etablissement de balises dans le Sund, le Drogden, et la rade avancée de Copenhague.

Conformément aux ordres du roi, il sera placé, au printemps, dans le Sund, le Drogden et sur la rade avancée de Copenhague, indépendamment des balises déjà ordonnées par le règlement du 3 novembre 1845, d'autres balises dans les lieux ci-après désignés:

- A Dans la partie E., des perches blanches flottantes, surmontées de balais renversés:
 - 1 dans la partie O. du Middelgrund, par 20 pieds d'eau;
 - 1 devant le Saltholgrund, en dehors et vis-à-vis de Lusen, par 4 brasses (7^m.5);
 - 1 devant le Kraasebanken, par 4 brasses (7^m.5).
- B Dans la partie de l'O., des perches noires surmontées de balais:
 - 1 devant Svalerumpen, par 4 brasses (7^m.5);
 - 1 devant le Sundby-Hage, par 4 brasses (7^m.5);
 - 1 devant Stubberumpen, par 4 brasses (7^m.5).
- C Sur les bancs détachés, des perches à ballons ou paniers ronds:

- 1 sur la partie la plus haute du Knollen, par 14 pieds d'eau;
- 1 au N.-O. de la partie la plus haute du Byggen, par 4 brasses (7^m.5);
- 1 à Middelpulten, à 20 pieds (6^m.3).

Changement des anciennes balises.

a La bouée la plus N. de Middelpulten sera remplacée par une bouée plus distincte, pointée en rouge, avec un pavillon, au lieu de l'ancienne bouée noire sans pavillon.
La bouée de Stubben sera remplacée par une noire.
Et sur Taarbeck (le récif de Taarbeck), là où le vaisseau de ligne Neptune a sombré, une petite bouée noire à perche et balai, à la place de la perche flottante qui s'y trouvait auparavant.

Les diverses bouées sont marquées comme suit:

La bouée de Dragøe.	n° I.
de Castrup.	II.
de Castrup, au S.	III.
de Castrup, au milieu.	IV.
de Castrup, au N.	V.
où se trouvent les débris du Neptune.	VI.
de Stubben.	VII.
de Kronen.	VIII.

b Sur les débris du Provesteen, il y aura deux plus grandes perches que celles qu'on y voit maintenant.
Près du Bredgrund, il y aura une petite bouée avec une perche surmontée d'un ballon ou panier, au lieu de deux balais, l'un en haut, l'autre renversé.

Ces balises seront placées et retirées en même temps que les feux flottants (bateaux à fanal) du Drogden, c'est-à-dire à l'époque où on pourra les faire avec sûreté et sans craindre qu'elles soient entraînées par les glaçons.

Les perches de Sandevingen, de la rade de Copenhague, et de l'île de Saltholm, resteront placées toute l'année.
Lorsqu'en automne on retirera la bouée de Dragøe, elle sera remplacée par une perche orientée comme celle de l'O. (V. B.)

Etablissement d'un feu à l'entrée du port de San-Juan, Porto-Rico.

Les navigateurs sont informés de l'établissement d'un feu à l'entrée du port de San-Juan de Porto-Rico, par 18° 29' latitude N., et 59° 49' longitude à l'O. de Cadix (68° 26' 27" à l'O. de Paris).

A compter du 1^{er} janvier 1846, on allumera toutes les nuits ce feu; il sera sur la côte orientale du canal d'entrée, à environ une encablure et demi, ou 332 varas (281 mètres), en se dirigeant vers le port. Ce feu est situé en l'endroit le plus saillant d'un château appelé Morro, qui défend l'entrée du port, au nord de la rade, et est entouré avec un mur appelé San-Cristóbal, situé sur une colline dans l'E., sur la même côte. On entre dans le port en tenant le feu sur bâbord, sans s'en approcher moins de 340 varas (288 mètres), du côté N. et O., et 400 varas (339 mètres) du côté S.-O., et sans s'en éloigner à 740 varas (628 mètres), ou 1/2 mille du côté O. Son élévation au-dessus du niveau de la mer est de 100 pieds de Burgos (53 mètres), et sa portée à l'horizon est de 15 milles marins.

Il présente une éclipse de 114 secondes de durée, et la lumière brille secondes.

Les pilotes sortent en mer jusqu'à environ 2 milles au N. et à l'E. du Morro, par un temps ordinaire et de jour; ils sont avertis par deux vigies qui répètent ensemble les mêmes signaux avec les deux châteaux mentionnés.

La lumière s'aperçoit de tous les points compris entre l'O. 1/4 N. et l'E., passant par le N.
La couleur du feu est naturelle.

Nouvelles d'Angleterre.

La discussion sur la seconde lecture du bill de réforme des lois est prolongée jusqu'au 28 mars à trois heures du matin; les divisions ont eu lieu à la fin de la séance et a donné le résultat suivant:

pour le projet ministériel, 85 voix. On se rappelle que le premier vote sur ce bill avait donné au ministère une majorité de 97 voix. C'est donc neuf voix de moins que le ministère a cette fois-ci. Le parti protectionniste semble voir un triomphe dans cette diminution, et le résultat de la division, dit le *Morning-Post*, a été accueilli par les bruyants applaudissements des membres de ce parti. La troisième lecture du bill a été fixée pour le vendredi prochain; samedi la chambre doit s'occuper du bill pour la protection des personnes et des propriétés en Islande. Ce projet de loi doit donner lieu à une discussion très vive. Le bill sur les modifications du tarif sera de nouveau en discussion jeudi.
A l'occasion de la seconde lecture du bill sur les céréales, sir Robert Peel a pris la parole et a prononcé un discours remarquable, dont nous reproduisons les principaux passages:
« J'ai la conscience, dit le premier ministre, de n'avoir agi que sous l'im-

— Saint-Sauvent j'ai cru voir passer comme des ombres, ces ombres s'approchaient, s'élevaient, disparaissaient, mais je les prenais pour des visions de ma fièvre, et tout à l'heure quand vous êtes entrée vous-même, eh bien! j'ai vu un être réel, et je me suis dit que c'était vous, et que je rêvais.
— Ainsi vous ne connaissez pas la personne qui en veut à votre vie?
— Non, dit Valentine. Pourquoi quelqu'un désirerait-il ma mort?
— Vous allez la connaître alors, dit Monte-Christo en prêtant l'oreille.
— Comment cela? demanda Valentine en regardant avec terreur autour d'elle.
— Parce que ce soir vous n'avez plus ni fièvre ni délire; parce que ce soir vous êtes bien éveillée, parce que voilà minuit qui sonne et que c'est l'heure des assassins.
Mon Dieu! mon Dieu! dit Valentine en essayant de sa main la sueur qui perlait à son front.
En effet, minuit sonnait lentement et tristement; on eût dit que chaque coup de marteau de bronze frappait sur la jeune fille.
— Valentine, continua le comte, appelez toutes vos forces à votre secours, comprimez votre cœur dans votre poitrine, arrêtez votre voix dans votre gorge, feignez le sommeil, et vous verrez, vous verrez.
Valentine saisit la main du comte.
— Il me semble que j'entends du bruit, dit-elle, retirez-vous!
— Adieu, ou plutôt au revoir, répondit le comte.
Puis, avec un sourire si triste et si paternel que le cœur de la jeune fille en fut pénétré de reconnaissance, il regagna sur la pointe du pied la porte de la bibliothèque.
Mais, se retournant avant que de la refermer sur lui:
— Pas un geste, dit-il, pas un mot; qu'on vous croie endormie; sans quoi, peut-être vous tuerait-on avant que j'eusse le temps d'accourir.
Et, sur cette effrayante injonction, le comte disparut derrière la porte, qui se ferma silencieusement sur lui.

III.

Locuste.

Valentine resta seule; deux autres pendules, en retard sur celle de saint Philippe du Roi, sonnèrent encore minuit à des distances différentes. Puis, à part le bruissement de quelques voitures lointaines, tout retourna dans le silence.
Alors toute l'attention de Valentine se concentra sur la pendule de sa chambre, dont le balancier marquait les secondes.

Elle se mit à compter ces secondes, et remarqua qu'elles étaient du double plus lentes que les battements de son cœur.
Et cependant elle devait encore; l'inoffensive Valentine ne pouvait se figurer que quelqu'un désirât sa mort; pourquoi? dans quel but? quel mal avait-elle fait qui pût lui susciter un ennemi?
Il n'y avait pas de crainte qu'elle s'endormit. Une seule idée, une idée terrible tenait son esprit tendu: c'est qu'il existait une personne au monde qui avait tenté de l'assassiner, et qui allait le tenter encore. Si cette fois cette personne, lassée de voir l'inefficacité du poison, allait comme l'avait dit Monte-Christo, avoir recours au fer! si le comte n'allait pas avoir le temps d'accourir! si elle touchait à son dernier moment! si elle ne devait plus revoir Morrel!
A cette pensée qui la couvrait à la fois d'une pâleur livide et d'une sueur glacée, Valentine était prête à saisir le cordon de sa sonnette et à appeler au secours.
Mais il lui semblait, à travers la porte de la bibliothèque, voir étinceler l'œil du comte, cet œil qui pesait sur son souvenir, et qui, lorsqu'elle y songeait, l'écrasait d'une telle honte, qu'elle se demandait si jamais la reconnaissance parviendrait à effacer ce pénible effet de l'indiscrette amitié du comte.
Vingt minutes, vingt éternités s'écoulèrent ainsi, puis dix autres minutes encore; enfin la pendule criant une seconde à l'avance, finit par frapper un coup sur le timbre sonore.
En ce moment même un grattement imperceptible de l'ongle contre le bois de la bibliothèque apprit à Valentine que le comte veillait et lui recommandait de veiller.
En effet, du côté opposé, c'est-à-dire vers la chambre d'Edouard, il sembla à Valentine qu'elle entendait crier le parquet; elle prêta l'oreille, retenant sa respiration presque étouffée; le bouton de la serrure grinça, et la porte tourna sur ses gonds.
Valentine s'était soulevée sur son coude, elle n'eut que le temps de se laisser retomber sur son lit et de cacher ses yeux sous son bras.
Puis, tremblante, agitée, le cœur serré d'un indicible effroi, elle attendit.
Quelqu'un s'approcha du lit et effleura les rideaux.
Valentine rassembla toutes ses forces et laissa entendre ce murmure régulier de la respiration qui annonce un sommeil tranquille.
— Valentine! dit tout bas une voix.
Même silence: Valentine avait promis de ne point se réveiller.
Puis tout demeura immobile. Seulement Valentine entendit le bruit presque insensible d'une liqueur tombant dans le verre qu'elle venait de

vider.
Alors elle osa, sans le remuer, son bras étendu, entr'ouvrir sa poitrine. Elle vit alors une femme en peignoir blanc qui vidait dans son verre une liqueur préparée d'avance dans une fiole.
Pendant ce court instant, Valentine retint peut-être sa respiration ou sans doute quelque mouvement, car la femme inquiète, s'arrêta et se pencha sur son lit pour mieux voir si elle dormait réellement: c'était madame de Villefort.
Valentine, en reconnaissant sa belle-mère, fut saisie d'un frisson qui lui imprima un mouvement à son lit.
Madame de Villefort s'effaça aussitôt le long du mur, et là, abritée derrière le rideau du lit, muette, attentive, elle épia jusqu'au moindre mouvement de Valentine.
Celle-ci se rappela les terribles paroles de Monte-Christo; il lui avait semblé, dans la main qui ne tenait pas la fiole, voir briller une espèce de regard long et affilé.
Alors Valentine, appelant toute la puissance de sa volonté à son secours, s'efforça de fermer les yeux; mais cette fonction du plus craintif de nos sens, cette fonction si simple d'ordinaire, devenait en ce moment presque impossible à accomplir, tant l'avis curieux et insaisissable de la femme pauvre et attendrie avait attiré la jeune fille.
Cependant, assués par le silence dans lequel avait recommencé à se faire entendre le bruit égal de la respiration de Valentine, que celle-ci dormait, madame de Villefort étendit de nouveau le bras, et vit, demeurant demi-dissimulée par les rideaux rassemblés au chevet du lit, elle acheva de vider dans le verre de Valentine le contenu de sa fiole.
Puis elle se retira, sans que le moindre bruit avertit Valentine qu'elle était partie.
Elle avait vu disparaître le bras, voilà tout; ce bras frais et arrondi de la femme de vingt-trois ans, jeune et belle, et qui versait la mort dans le cœur.
Il est impossible d'exprimer ce que Valentine avait éprouvé pendant cette minute et demie que madame de Villefort était restée dans sa chambre.
Le grattement de l'ongle sur la bibliothèque tira la jeune fille de cet état de torpeur dans lequel elle était enlevée, et qui ressemblait à de l'opium.
Elle souleva la tête avec effort. La porte, toujours silencieuse, resta encore seconde fois sur ses gonds, et le comte de Monte-Christo reparut.
— Eh bien! demanda le comte, dormez-vous encore?
— Oh! mon Dieu! murmura la jeune fille.
— Vous avez vu?
— Hélas!

est présentant le projet qui est aujourd'hui en
séance sur les attaques dont j'ai été personnel-
lement l'objet. Je n'étais ici que comme simple membre de la chambre;
le ministre de la couronne m'oblige de justifier ma conduite.
J'ai donc assumé la responsabilité d'une mesure après avoir de-
claré que d'autres étaient mieux en état que moi de la présenter. Mais nous
trouvons dans des circonstances extraordinaires qui exigent une déci-
sion immédiate de notre part, et, lorsque j'ai proposé la loi, j'étais des-
olé par le danger d'une disette serait passé, sachant bien que l'état de l'opinion publique
rendait ce rétablissement très-difficile.

Ne pouvant alors proposer une suspension temporaire des droits, j'ai dû
proposer le projet actuel qui est une conséquence de la résolution une fois prise
de régler définitivement la question. Quant à l'accusation d'inconséquence dans
mes opinions au sujet du système protecteur, il me suffit pour la repousser de
rappeler que dans la session précédente j'ai déclaré que les mêmes principes
que nous appliquons au système commercial du pays devaient être appliqués à l'agriculture. On m'a accusé d'avoir exagéré la détresse de l'Ir-
lande. Eh bien, je suis d'avis qu'il vaut mieux exagérer un système de pré-
caution que de pécher par le défaut contraire.

On a dit enfin que je n'aurais pas dû présenter ce projet au parlement ac-
tuel, mais à un nouveau parlement qui aurait pu avoir un mandat spécial à
cet égard. Je réponds à cela que le parlement qui a adopté la loi des céréales
de 1842, la loi du tarif et la loi sur les grains du Canada, est parfaitement apte
à voter le projet actuel, et je n'admettrais jamais le principe qu'une chambre
de députés n'est pas apte à discuter tel ou tel bill.

Un honorable membre, continue sir Robert Peel, a dit que mes jours comme
ministre sont comptés. Mais plus cette conviction est profonde, plus vous de-
vez être convaincus aussi que mes opinions sont sincères et que ceci n'est
point une mauvaise plaisanterie de ma part.

Un honorable membre me demande encore pour combien de temps je
compte sur l'appui des honorables membres qui siègent sur ces bancs. (L'oppo-
sition libérale). Je serai franc et explicite sur ce point comme sur tous les au-
tres. Je n'ai aucun droit de compter sur la confiance des honorables membres,
absolument aucun. Je reconnais et je le fais en toute sincérité, que si le projet
actuel est adopté, je n'aurai plus rien à attendre de la part des honorables mem-
bres qui siègent sur ces bancs, et pour le soin qu'ils ont pris d'éviter tout ce qui aurait
pu leur causer de l'embarras.

Après les déclarations que vous avez entendues, je dois encore moins com-
pter sur l'appui ou la bienveillance de cette partie de la chambre (la droite).
Les choses étant ainsi, réduit à l'appui de 112 membres, c'est-à-dire d'un
si faible nombre de cette chambre, quelle grande mesure politique puis-je
espérer présenter avec succès? Je ne suis donc point surpris d'entendre
quelques honorables membres prédire que mon existence au pouvoir sera de
courte durée.

Ce que je vous demande, c'est d'adopter les grands projets qui vous sont
soumis. Jusque-là, suspendez votre indignation, et vous jugerez alors quelles
mesures vous devrez adopter pour terminer ma vie politique. Je vous assure
qu'en tant que ministre, j'aurai la satisfaction de penser que je ne serai pas tom-
ber pour avoir préféré l'intérêt de parti à l'intérêt général; mais j'emporterai
avec moi la consolation d'avoir, dans le cours de ma carrière ministérielle, cher-
ché à affaiblir le monopole, à augmenter la prospérité de l'industrie, à écarter
les entraves du commerce, à élever les charges des impôts et à améliorer la
condition des classes pauvres.

Nouvelles de l'Algérie.

Une lettre particulière en date d'Alger 23 mars, nous apprend que le général
Ysouf des départs de la ville d'Alger avec intérêt. Le général Ysouf, est-il dit dans cette lettre, a profité de l'effet produit par
le combat du 13, il a passé quelques jours dans le but d'intimider les
tribus et de préparer la retraite de Lema. Dans peu de jours, sa colonne
bien organisée, et munie de tout ce qui est nécessaire dans le Djebel-Amour, où l'on
suppose qu'il se trouve de nombreux ennemis, et de se refaire de nou-
velles forces. Les opérations respectives des troupes que
les circonstances ont séparées, va amener vers le 28
une opération de grande importance. On dit que pour
une opération de grande importance, une opération de grande durée aura lieu contre les

— Vous avez reconnu ?
Valentine poussa un gémissement.
— Oui, dit-elle, mais je n'y puis croire.
— Vous aimez mieux mourir alors, et faire mourir Maximilien ?...
— Mon Dieu ! mon Dieu ! répéta la jeune fille presque égarée ; ne puis-je
pas quitter la maison ? me sauver ?...
— Valentine, la main qui vous poursuit vous atteindra partout ; à force
de vouloir séduire vos domestiques, et la mort s'ouvrira à vous déguisée sous
les aspects, dans l'eau que vous buvez, dans la source, dans le fruit que
vous cueillerez à l'arbre.
— Mais n'avez-vous donc pas dit que la précaution de bon papa m'avait
sauvée contre le poison ?
— Contre un poison, et encore non pas employé à forte dose ; on change-
rait le poison ou l'on augmenterait la dose.
— Eh ! tenez, dit-il, c'est déjà fait. Ce n'est plus avec de la brucine qu'on
empoisonne, c'est avec un simple narcotique. Je reconnais le goût de
l'acool dans lequel on l'a fait dissoudre. Si vous avez bu ce que madame
Vilfort vient de verser dans ce verre, Valentine, Valentine, vous étiez
perdue.
— Mais mon Dieu ! s'écria la jeune fille, pourquoi donc me poursuit-elle
ainsi ?
— Comment ! vous êtes si douce, si bonne, si peu croyante au mal, que
vous n'avez pas compris, Valentine ?
— Non, dit la jeune fille, je ne lui ai jamais fait de mal.
— Mais vous êtes riche, Valentine, mais vous avez deux cent mille livres
rentes, et ces deux cent mille livres de rente vous les enlevez à son fils.
— Comment cela ? Malheur n'est point la sienne et me vient de mes
parents.
— Sans doute, et voilà pourquoi M. et madame de Saint-Méran sont
si jaloux d'être héritiers de vos parents ; voilà pourquoi, du
moment où vous a faite son héritière, M. Noirtier avait été condamné ; voilà
pourquoi moi, à votre tour vous devez mourir, Valentine, c'est afin que votre
fortune revienne à vous, et que votre frère, devenu fils unique, hérite de votre
fortune.
— Edouard ! pauvre enfant, et c'est pour lui qu'on commet tous ces cri-
mes ?
— Ah ! vous comprenez enfin.
— Ah ! mon Dieu ! pourvu que tout cela ne retombe pas sur lui.
— Vous êtes un ange, Valentine.
— Mais mon grand-père, on a donc renoncé à le tuer, lui ?
— On a réfléchi que vous morte, à moins d'exhérédation, la fortune re-

montagnes de l'Ouarsenis ou Hadj-Seghir, le Kalifa Abd-El-Kader
se maintient encore, sans faire néanmoins aucun progrès inquiétant ;
Chemin faisant, nos bataillons vont consacrer 7 ou 8 jours à cette opé-
ration dont M. le duc d'Angoulême prendra la direction supérieure. Tous
les régiments de l'Etat, y compris ceux des Nezliwona, des Beni-Khaloum, des
Ouled-Azou, qui se sont réunis à la suite des derniers événements, se
trouvent réunis à Alger dans peu de jours ; ils ont demandé eux-mêmes
à venir rendre hommage et jurer obéissance. Bou-Maza s'agit encore dans
le Diarra. Le 15, il a été attaqué et battu par M. le colonel St-Arnaud. Il
a eu le bras fracturé par une balle et a été obligé de quitter le commande-
ment de ses adhérents. C'est un nommé Bou-Alem qui le remplace. Ce
jeune Bou-Maza fait preuve d'une incomparable activité et d'une grande
force d'âme ; toujours défait, il ne désespère jamais, et conserve assez d'as-
cendant pour se recruter et tenir nos troupes en mouvement. Son fanatisme
est exercé jusqu'à la fureur, il a commis des cruautés incroyables
contre ceux des chefs arabes qui sont tombés entre ses mains après avoir
reconnu l'autorité des Français.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 23 mars.
La Gazette de Madrid publie aujourd'hui la nouvelle loi électorale sanc-
tionnée par la reine ; elle publie aussi les nominations suivantes : M. Pé-
dro Sabater, chef politique de Madrid, en remplacement du général Bal-
boa, nommé capitaine général de Burgos ; M. Luis José Sartorius est nommé
sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères et secrétaire du
conseil des ministres. Le général Villalonga est appelé à la capitainerie
générale de Galice. On croit que le général Narvaez conservera le porte-
feuille de la guerre. On ignore dans ce cas qui sera appelé au ministère des
affaires étrangères.

Le bruit de la dissolution des cortès prend chaque jour plus de consis-
tance. Dans ce cas, les élections générales, sous les auspices de la nouvelle
loi, devront commencer au mois de juillet.

On assure qu'un grand nombre de destitutions d'officiers ont eu lieu
dans les corps provinciaux et dans l'armée ; dans les premiers on cite 20
commandants et dans les deuxièmes 5.

Des correspondances d'Orense annoncent que des désordres sérieux et des
malheurs sont arrivés dans la partie de cette province qui est limitrophe du
Portugal. Des discussions territoriales, ont excité les esprits des deux peu-
ples qui en sont venus aux mains. Une instruction a eu lieu et les coupables
seront déferés aux tribunaux.

Tout est tranquille dans la capitale ; mais il y a eu déjà dans la Galice,
dit-on, à Lugo, un pronunciamiento pour protester contre la dictature de
Narvaez. Un régiment aurait pris part à l'insurrection et proclamé l'infant
don Henri régent du royaume. Cette nouvelle n'est pas invraisemblable ;
nous ne voulons pas toutefois en garantir l'exactitude.

Les deux questions principales qui semblent avoir absorbé
jusqu'ici l'attention du gouvernement, ont été la question de la
dotation du culte et du clergé et la question de la Bourse. Rien
n'est définitivement arrêté à l'égard de la première de
ces questions, mais on s'occupe, ainsi que l'assure *El Castellano*, le
ministère a consulté les évêques qui se trouvent à Madrid.
Quant à la seconde, le ministère ne prendra pas l'initiative ;
son intention est de présenter au parlement un projet de loi qui sera
travaillé en comité et par les députés. De cette manière on devra obtenir une loi plus
placée et plus régulière.

On écrit de Rome, 8 mars, au journal *Heraldo* :

« Lorsque le cabinet Narvaez se retira, le Saint-Siège exprima la crainte
que le changement de ministère en Espagne n'introduisit des modifications
importantes dans le projet de loi relatif à la dotation du culte et du clergé ;
projet qui avait été discuté et adopté d'un commun accord par la cour de
Rome et le gouvernement de Madrid. M. Castillo y Ayensa avait tâché de
dissiper les craintes du Saint-Siège, et tout semblait faire croire que le
nouveau cabinet Miraflores tiendrait les engagements pris par son prédéces-
seur, lorsque, dans la soirée du 4 du courant, il arriva à l'ambassade d'Es-
pagne, un courrier qui portait à M. Castillo la nouvelle que M. Pena y
Aguayo était de présenter aux cortès le projet de loi pour la dotation du
culte et du clergé, après y avoir introduit des modifications importantes.
Le représentant de l'Espagne eut, le lendemain, une longue conférence
avec le cardinal Lambruschini, lequel ne cachait point à M. Castillo que le
Saint-Siège devait se réserver le droit de procéder de M. Pena y Aguayo, qui
sans le consentement du Saint-Siège, ne pouvait pas introduire de modifications
de projet de loi de cette nature, sans avoir obtenu le consentement du
Saint-Siège. M. Pena y Aguayo avait, en effet, le droit de ne point approuver le projet
élaboré par le cabinet Narvaez, mais dès qu'il l'approuva, il devait se voir
de base à un concordat sur le point d'être signé, et ainsi pour le nouveau
ministre une obligation morale, conforme à toutes les règles et à tous les
usages diplomatiques, de ne pas altérer essentiellement ce plan sans avoir
consulté préalablement la cour de Rome. Le cardinal Lambruschini com-
munique immédiatement à S. S. ce qu'il venait d'apprendre de M. Castillo

venait naturellement à votre frère, et l'on a pensé que le crime, au bout du
compte, étant inutile, il était doublement dangereux de le commettre.
— Et c'est dans l'esprit d'une femme qu'une pareille combinaison a pris
naissance ! Oh ! mon Dieu ! mon Dieu !
— Rappelez-vous Pérouse, la treille de l'auberge de la poste, l'homme
au manteau brun que votre belle-mère interrogeait sur l'aqua-tofana ; eh
bien ! dès cette époque, tout cet infernal projet mûrissait dans son cer-
veau.
— Oh ! Monsieur, s'écria la douce jeune fille en fondant en larmes, je
vois bien, s'il en est ainsi, que je suis condamnée à mourir.
— Non, Valentine, non, car j'ai prévu tous les complots ; non, car no-
tre ennemie est vaincue, puisqu'elle est déviée ; non, vous vivrez, Valen-
tine, vous vivrez pour aimer et être aimée, vous vivrez pour être heureuse
avec un noble cœur heureux ; mais pour vivre, Valentine, il faut avoir
un cœur d'acier en moi.

— Ordonnez, monsieur, que faut-il faire ?
— Il faut prendre aveuglément ce que je vous donnerai.
— Oh ! Dieu m'est témoin, s'écria Valentine, que si j'étais seule j'aimé-
rais mieux me laisser mourir.
— Vous ne vous confiez à personne, pas même à votre père ?
— Mon père n'est pas de cet affreux complot, n'est-ce pas, monsieur ?
dit Valentine en joignant les mains.
— Non, et cependant votre père, l'homme habitué aux accusations juri-
diques, votre père doit se douter que toutes ces morts qui s'abattent sur sa
maison ne sont point naturelles. Votre père, c'est lui qui aurait dû veiller
sur vous, c'est lui qui devrait être à cette heure à la place que j'occupe ;
c'est lui qui devrait avoir déjà vidé ce verre ; c'est lui qui devrait déjà s'être
dressé contre l'assassin. Spectre contre spectre, murmura-t-il en achevant
tout bas sa phrase.
— Monsieur, dit Valentine, je ferai tout pour vivre, car il existe deux
êtres au monde qui m'aiment à en mourir si je mourais : mon grand-père et
Maximilien.
— Je veillerai sur eux comme j'ai veillé sur vous.
— Eh bien ! monsieur, disposez de moi, dit Valentine. Pais, à voix
basse : — Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! dit-elle, que va-t-il m'arriver !
— Quelle chose qui vous arrive, Valentine, ne vous épouvantez point ;
si vous souffrez, si vous perdez la vue, l'ouïe, le tact, ne craignez rien ; si
vous vous réveillez sans savoir où vous êtes, n'ayez pas peur, puissiez-vous,
en vous réveillant, vous trouver dans quelque caveau sépulcral ou cloué
dans quelque hière ; rappelez soudain votre esprit, et dites-vous : — En ce
moment, un ami, un père, un homme qui veut mon bonheur et celui de
Maximilien, est homme veillé sur moi.

Y a-t-il un Saint-Père se montrant évidemment affecté de voir qu'après
avoir fait tous les efforts en son pouvoir pour faciliter les négociations et
arriver à une solution satisfaisante, le point essentiel qui restait encore à
décider avant la signature du concordat, se trouvait de nouveau mis en
question et sujet à controverse. La retraite du cabinet Narvaez, qui inspirait
une grande confiance au Saint-Siège, est, vous pouvez m'en croire, un mal-
heur relativement aux relations de Rome et de Madrid.

Ce n'est pas à dire pour cela que les négociations soient rompues, car le
Saint-Père est animé des sentiments les plus bienveillants pour l'Espagne,
et le représentant espagnol n'a su attirer trop de sympathie à Rome pour
craindre que tout espoir d'un arrangement amical soit perdu par la faute
de M. Pena y Aguayo. Mais la cour du Vatican, voyant que M. Pena y Aguayo
s'est montré si peu jaloux de mériter la confiance que le cabinet Narvaez
avait inspirée au Saint-Siège, insistera dans le but d'obtenir des garanties
positives avant de terminer les négociations.

Quant au principe de la sanction des biens du clergé, il est déjà admis
par la cour de Rome, et malgré ces difficultés, il sera maintenu loyalement
par le Saint-Siège. Mais avant que le Saint-Père consente à proclamer ce
principe par un acte solennel, il faut que le gouvernement espagnol tienne
les promesses faites par le cabinet Narvaez. En attendant, et probablement
tant que M. Pena y Aguayo sera ministre, la cour de Rome s'en tiendra à
une politique expectante. Il est aisé de comprendre que sous l'impression de
ces circonstances regrettables, le Saint-Siège ne s'empressera pas d'envoyer
un nonce à Madrid. En effet, monseigneur Brunelli a reçu ordre de suspen-
dre ses préparatifs de voyage.

Nouvelles de Pologne.

Les dernières nouvelles de la Gallicie vont jusqu'au 20 ; elles
sont de la nature la plus satisfaisante. Le gouverneur-général,
archiduc Ferdinand, a quitté Bochnia, où il a eu plusieurs con-
férences avec les autorités, pour retourner à Lemberg. Les pay-
sans reviennent en masse dans leurs foyers ; toutes les commu-
nications sont rétablies. Une partie des gentilshommes qui
avaient pris la suite sont également rentrés dans le pays. Le nom-
bre de ceux qui ont été faits prisonniers tant de Silésie qu'en
Gallicie s'élève à quelques milliers. Cette folle levée de bou-
cliers a causé de profondes blessures au pays, mais on espère
qu'elles seront bientôt guéries, surtout si, comme on le voit
par les raisons de l'espérance, l'insurrection se termine par une
ferme et abondante. La confiance renait à Lemberg et les tran-
sactions commerciales reprennent leur cours.

On écrit de Vienne, le 23, à l'*Observateur rhénan* :

« Depuis quinze jours l'ambassadeur français, comte de Flahaut, a pres-
que journellement des entretiens avec le prince de Metternich. On assure
que ce dernier lui a remis une note pour le gouvernement français, dans
laquelle on lui demande de se charger des insurgés qui se trouvent en ce
moment dans les prisons de la Prusse.

« D'autre part, les trois puissances protectrices permettent d'émigrer à
tous les individus qui ne sont pas trop âgés et qui n'ont pas pris part à l'insur-
rection, et il y a un espoir que les menaces qui seraient sévèrement
exécutées au moment de la manifestation de l'émancipation des pays
du nord, ne soient que comme une nécessité impérieuse ; mais on n'en
peut rien dire, tant qu'on ne verra pas en pratique, vu l'énorme opposition que manifeste
déjà toute la haute noblesse en général et toute l'aristocratie foncière de la
Hongrie, de la Bohême et de la Gallicie même. On assure que l'empereur
s'est nettement prononcé en faveur de l'émancipation. »

On écrit des frontières de la Gallicie, le 19, à la *Gazette de
Cologne* :

« Les arrestations dans notre province et dans le cercle de Posen conti-
nuent sans se ralentir. Aujourd'hui encore, le comte Potulicki et sa famille
ont été conduits sous une forte escorte de gendarmes à Cracovie. On accuse
le comte d'avoir été l'un des plus ardens promoteurs de l'insurrection et
on dit que c'est sur son domaine de Bobrek, dans le territoire cracovien,
qu'on a trouvé une tuilerie chargée en force pour la fabrication des ar-
mes. On a trouvé, dit-on, une grande quantité d'armes dans cet établisse-
ment. Le comte a demandé à rester sous la protection de la Prusse, mais
cette demande a été rejetée, la Prusse n'ayant accordé sa protection qu'aux
insurgés qui ont mis bas les armes. Les autres doivent être livrés au conseil
de guerre qui siège à Varsovie. »

La *Gazette de Cologne* assure que la Prusse ne serait pas dis-
posée à abandonner entièrement les insurgés, mais sur son
territoire elle ne leur permettrait pas de se livrer à des forgeries ou à d'autres
activités, et qu'elle leur n'ont aucune assistance, et qu'elle
gouvernement ce qui est nécessaire à leurs besoins. Elle leur em-
ploies aux travaux publics dans les provinces. Selon ce jour-
nal, la non-extradition est positive pour ce qui regarde les sujets
cracoviens.

— Hélas ! hélas ! quelle terrible extrémité !
— Valentine, aimez-vous mieux dénoncer votre belle-mère ?
— J'aimerais mieux mourir cent fois ! oh ! oui, mourir !
— Non, vous ne mourrez pas, et quelque chose qui vous arrive, vous me
le promettez, vous ne vous plaindrez pas, vous espérerez !
— Je penserai à Maximilien.
— Vous êtes ma fille bien-aimée, Valentine ; seul je puis vous sauver, et
je vous sauverai.
Valentine, au comble de la terreur, joignit les mains (car elle sentait que
le moment était venu de demander à Dieu) du courage, et se dressa pour
prier, murmurant des mots sans suite, et oubliant que ses blanches
épaules n'avaient d'autre voile que sa longue chevelure, et que l'on voyait
battre son cœur sous le froc de son bonnet de nuit.
Le comte appuya doucement sa main sur son front, et dit :
jusque sur son cou la courte pointe de velours, et avec un sourcil bien pa-
ternel :
— Ma fille, dit-il, croyez en mon dévouement comme vous croyez en la
bonté de Dieu et dans l'amour de Maximilien.
Valentine attachait sur lui un regard plein de reconnaissance, et demeura
docile comme un enfant sous ses voiles.
Alors le comte tira de la poche de son gilet le dragoir en émeraude,
souleva son couvercle d'or, et versa dans la main de Valentine une petite
pastille ronde de la grosseur d'un pois.
Valentine la prit avec l'autre main, et regarda le comte attentivement ; il
y avait sur ses traits de cet intrépide professeur un reflet de la majesté et de
la puissance divines. Il était évident que Valentine l'interrogeait du regard.
— Oui, répondit celui-ci.
Valentine porta la pastille à sa bouche et l'avalait.
— Et maintenant, au revoir, mon enfant, dit-il, je vais essayer de dor-
mir, car vous êtes sauvée.
— Allez, dit Valentine, quelque chose qui m'arrive, je vous promets de
n'avoir pas peur.
Monte-Christo tint longtemps ses yeux fixés sur la jeune fille qui s'en-
dormait peu à peu, vaincue par la puissance du narcotique que le comte
venait de lui donner.
Alors il prit le verre, le vida aux trois quarts dans la cheminée, pour que
l'on pût croire que Valentine avait bu ce qu'il en manquait, le reposa sur la
table de nuit ; puis regagnant la porte de la bibliothèque, il disparut, après
avoir jeté un dernier regard vers Valentine, qui s'endormait avec la con-
fiance et la candeur d'un ange couché aux pieds du Seigneur.

(La suite à demain.)

